

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi cinq octobre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Grégoric **FAUCON**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marc **GALET** (procuration Bernard **RIVAILLÉ**), Jannick **MORA** (procuration Michèle **FAORO**), Mireille **KERBAOL** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Salim **KOÇ** (procuration Claude **DAMBRINE**), Suna **ERDOGAN** (procuration Tayeb **BARAS**), Alexandre **CHADILI** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Myriam **LECHARLIER**, Mónica **CASANOVA**.

Absent :

Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31

N° 2018/05.10/04

MARCHES PUBLICS : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « ACHAT DE SOLUTIONS DESTINÉES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES » : PROJET D'AVENANT D'ADHÉSION – AUTORISATION SIGNATURE

Monsieur Jean-Claude FEUGAS est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, Adjoint délégué au projet de ville, à la modernisation des services et aux affaires générales, explique à l'assemblée délibérante que :

Suite à la création du groupement de commande autorisée par la délibération du Conseil Municipal du 22 juin dernier -N° 2018/22.06/10- relatif à l'achat de solutions destinées à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il convient de permettre l'adhésion de la Ville de Cenon et du CCAS de Cenon au groupement de commandes initial.

Chaque membre du groupement devra délibérer favorablement au sein de son instance délibérante pour permettre l'adhésion de ces nouveaux membres.

De son côté, la Ville de Lormont, en tant que coordonnateur du groupement et représentée par Monsieur le Maire, sera chargée de préparer et d'établir un projet d'avenant permettant l'adhésion de ces deux nouvelles structures au groupement de commandes initial.

Avis favorable de la Commission Ville moderne et numérique du 25 septembre 2018.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application N° 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu l'article 11 de la convention de groupement de commandes du 25 juin 2018 ;

Vu le règlement européen N° 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2018 – N° 2018/22.06/10.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la demande de la Ville et du CCAS de Cenon d'adhérer au groupement de commandes visant à l'achat de solutions destinées à la mise en œuvre du RGPD ;

Considérant l'intérêt d'ouvrir le groupement de commande existant à la Ville et au CCAS de Cenon ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ayant pour objet l'adhésion de la Ville de Cenon et de son CCAS au groupement de commandes.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement, à préparer et à établir l'avenant visant l'adhésion de la Ville de Cenon et de son CCAS au groupement de commandes.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie Les Verts,
- 2 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Lormont Avenir.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 8 octobre 2018

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**